

Séance du 9 mars 2016
Affaires générales
Partenariats
Délibération n° 2016/07

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;
Vu l'arrêté du 9 décembre 2015 portant nomination de la directrice de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
Vu la délibération n°2016/03 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;
Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;
Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;
Vu la délibération n°2014/58 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 ;

Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition du président/ de la présidente,

- **Approuve** la convention de partenariat entre la FN SAFER et les EPF d'Etat,
- **Autorise** la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais à signer la convention de partenariat entre la FN SAFER et les EPF d'Etat.

1 6 MAR. 2016

La directrice générale **Pour le Préfet et par délégation,** Le (la) président(e)
Le secrétaire général du conseil d'administration
pour les affaires régionales



Pierre CLAVREUIL

Loranne BAILLY

